98457.5039

20	09-09-1998		15	1			
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A.1

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : MOUTARDE

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse : AVENUE DOLEZ N° : 315 Bte :

Code postal : 1180 Commune : Uccle

Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 589765

Numéro de T.V.A. ou numéro national | 454.585.451 |

DATE | 14/03/1995 | du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du | 02/06/1998 |

et relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/01/1997 | au | 31/12/1997 |

Exercice précédent du | 01/01/1996 | au | 31/12/1996 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

HOEK HENRY WILLIAM, GERANT DE SOCIETE
AVENUE DOLEZ 315 , 1180 Uccle, BELGIQUE
Administrateur gérant

(éventuellement suite page A1.bis)

Nombre total de pages déposées : 15 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : A.7 A.11 A.17

Signature (nom et qualité)

HOEK HENRY WILLIAM,
ADMINISTRATEUR GERANT.

Signature (nom et qualité)

* Biffer ce qui ne convient pas.

(Contrôlé par ACCON Comptes annuels 98; incluant la liste des contrôles de la B.N.B. (M.B. 09/03/94, modifié M.B. 30/01/97))

T.V.A.	454.585.451	A.1bis

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page A.1)

(éventuellement suite page A.1ter)

. L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

. Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? OUI/~~NON~~ (1)

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
ACCOUNTANTS TEAM SPRL BE 430.034.454 RUE SAINT-QUENTIN 28 1000 Bruxelles 1 BELGIQUE Expert-comptable externe	20557 3F 87	A B

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) Mention facultative.

98457 .5041

T.V.A.	454.585.451	A.2

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1 089 727	875 119
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	20	4 875	9 750
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. I, A)	21	48 000	72 000
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. I, B)	22/27	1 025 047	789 064
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	277 206	32 768
D. Location-financement et droits similaires	25	747 841	756 296
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. I, C et II)	28	11 805	4 305
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	555 325	83 873
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3		71 600
A. Stocks	30/36		71 600
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	46 517	11 869
A. Créances commerciales	40		11 850
B. Autres créances	41	46 517	19
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann. II)	50/53		
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	34 921	404
X. COMPTES DE REGULARISATION	490/1	473 887	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1 645 052	958 992

98457 .5042

T.V.A. | 454.585.451 | A.3

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	(618 985)	17 758
I. CAPITAL (ann. III)	10	750 000	750 000
A. Capital souscrit	100	750 000	750 000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. PRIMES D'EMISSION	11		
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12		
IV. RESERVES	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. BENEFICE REPORTE	140		
PERTE REPORTEE (-)	141	(1 368 985)	(732 242)
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	2 264 037	941 234
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. V)	17	531 270	297 480
A. Dettes financières	170/4	531 270	297 480
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	531 270	297 480
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. V)	42/48	1 726 626	638 265
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	298 421	242 514
B. Dettes financières	43		66 420
1. Etablissements de crédit	430/8		66 420
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	300 450	31 250
1. Fournisseurs	440/4	300 450	31 250
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	71 259	42 313
1. Impôts	450/3	20 250	10 664
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	51 009	31 649
F. Autres dettes	47/48	1 056 496	255 768
X. COMPTES DE REGULARISATION	492/3	6 141	5 489
TOTAL DU PASSIF	10/49	1 645 052	958 992

98457 .5043

T.V.A. | 454.585.451 | A.4

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires ┐ mentions facultatives	70	2 801 321	2 543 068
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers ┘	60/61	2 353 748	2 293 977
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	447 573	249 091
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(258 694)	(145 976)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(308 392)	(237 728)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(22 776)	(9 500)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
┌ Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
└ Perte d'exploitation (-)	64/70	(142 289)	(144 113)
II. PRODUITS FINANCIERS	75	342	1
CHARGES FINANCIERES (-)	65	(115 558)	(41 151)
┌ Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
└ Perte courante avant impôts (-)	65/70	(257 505)	(185 263)
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)	66	(379 238)	
┌ Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
└ Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(636 743)	(185 263)
IIIbis. PRELEVEMENTS SUR LES IMPOTS DIFFERES (+)	780		
TRANSFERTS AUX IMPOTS DIFFERES (-)	680		
IV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (-) (+)	67/77		
┌ Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
└ Perte de l'exercice (-)	67/70	(636 743)	(185 263)
V. PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES (+)	789		
TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNISEES (-)	689		
┌ Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)		
└ Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)	(636 743)	(185 263)

98457 .5044

T.V.A.	454.585.451	A.5

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
A. BENEFICE A AFFECTER	70/69		
PERTE A AFFECTER (-)	69/70	(1 368 985)	(732 242)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(636 743)	(185 263)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(732 242)	(546 979)
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. BENEFICE A REPORTER (-)	693	( )	( )
2. PERTE A REPORTER	793	1 368 985	732 242
E. INTERVENTION D'ASSOCIES (OU DU PROPRIETAIRE) DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

T.V.A. | 454.585.451 | A.6

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBIL. INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBIL. CORPORELLES (rubr. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBIL. FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent.....	8019	120 000	8159	1 005 717	8355	4 305
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8029		8169	1 265 738	8365	7 500
. Cessions, désaffectations et retraits...(-)	8039	( )	8179	(937 798)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre(+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations.....(+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice.....	8059	120 000	8199	1 333 657	8395	11 805
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent.....			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées.....			8219		8415	
. Acquises de tiers.....			8229		8425	
. Annulées.....(-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubr. à une autre..(+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice.....			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent.....	8069	48 000	8269	216 653	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés.....	8079	24 000	8279	279 517	8475	
. Repris car excédentaires.....(-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers.....	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits.....(-)	8109	( )	8309	(187 560)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre(+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice.....	8129	72 000	8329	308 610	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent.....					8535	
Mutations de l'exercice.....(+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice.....					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	8139	48 000	8339	1 025 047	8565	11 805

98457 . 5046

T.V.A. | 454.585.451 | A.8

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750 000	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750 000	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts sociales d'une valeur nominale de 7.500 FB		750 000	100

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs)	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telles qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 17

T.V.A.	454.585.451	A.9

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, en francs

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, en francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
TOTAL	891	298 421	531 270	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, en francs (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, montants en francs	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	1	1
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0.4	0.2
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	711	406
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	184 719	101 737
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	52 763	25 036
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	13 181	8 325
e) Pensions	624	8 031	10 878
VII. RESULTATS FINANCIERS, en francs			
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en francs	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	Codes	Exercice	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
. Hypothèques:			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

(éventuellement suite page 17)

98457.5049

T.V.A. | 454.585.451 | A.12

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : -1220726-56

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 151.00

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100		1.0	0.4 (ETP)	0.2 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101		711	711 (T)	406 (T)
Frais de personnel (en francs)	102		258 694	258 694 (T)	127 (T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105		1	0.4
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		1	0.4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120		1	0.4
Femmes	121			
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132		1	0.4
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

98457 .5050

T.V.A.	454.585.451	A.13

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Avantage financier (en francs)
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier *				
1.1. Plan d'entreprise	400			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	1	0.3	32 000
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511			
2.9. Interruption complète de carrière	512			
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513			
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :				
- total pour l'exercice	550	1	0.3	
- total pour l'exercice précédent	560	1	0.3	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en francs)
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur				
Hommes	580			
Femmes	581			

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

98457 .5051

T.V.A.	454.585.451	A.14

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :
NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :
NEANT

Les règles d'évaluation ~~XXX~~ n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
NEANT

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats ~~X~~ n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :
NEANT

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
NEANT

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) :
NEANT

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :
NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :
NEANT

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
NEANT

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~ont~~ n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :
NEANT

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :
NEANT

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles ~~ont~~ n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :
NEANT

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	A	B
1. Frais d'établissement ..... FRAIS DE CONSTITUTION	L	NR	25.00 - 25.00	
2. Immobilisations incorporelles ..... FONDS DE COMMERCE	L	NR	20.00 - 20.00	
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux ..... (1)				
4. Installations, machines et outillage (1)				
5. Matériel roulant .....(1) (En loc.-fin.)	L	NR	20.00 - 20.00	
6. Matériel de bureau et mobilier ..... (1)	L	NR	20.00 - 33.00	
7. Autres immobilisations corporelles				

Méthode: L (linéaire); D (dégressive); A (autres)
Base : NR (non réévaluée); R (réévaluée)
A = Taux en %: Principal, Min - Max
B = Taux en %: Frais accessoires, Min - Max
(1) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:
- montant pour l'exercice: BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

Immobilisations financières :
Des participations XXX n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

NEANT

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

NEANT

2. En-cours de fabrication - produits finis :

NEANT

3. Marchandises :

NEANT

4. Immeubles destinés à la vente :

NEANT

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse
d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient)
(au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux).

Dettes :
Le passif comporte des XXXXXXXXXXXXXXXXXX dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes XXXX ne font pas l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

NEANT

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

NEANT

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : BEF.